

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 04 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le quatre du mois de juin, à dix heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Michel BOUAT, Jean-Paul RAYNAUD.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,
Mme Nathalie TOULZE, cheffe du service assemblées et contentieux.

Absent excusé :

Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 4 / présents : 3 / votants : 3.

Date de la convocation : 29 mai 2020.

~~~~~  
**RAPPORT N°036/BUR - 06/20**

**OBJET : Marché habillement 2016-65 - prorogation du délai d'exécution du marché jusqu'au 31 décembre 2020.**

Le marché 2016-65 a pour objet l'achat d'« EFFETS D HABILLEMENT POUR LES SAPEURS-POMPIERS DU TARN ». Décomposé en douze lots, il s'agit d'un appel d'offres ouvert européen, sans minimum ni maximum, mais comportant des montants estimatifs indiqués dans les documents de consultation qui n'ont pas valeur contractuelle.

Ce marché a été notifié aux opérateurs économiques le 2 août 2016 pour une durée de 4 ans et doit prendre fin le 02 août 2020.

En raison des perturbations induites par l'état d'urgence sanitaire, il est proposé de prolonger la durée d'exécution de certains lots de ce marché jusqu'au 31 décembre 2020. Pour cela, conformément à l'article L. 2194-1 du code de la commande publique, un avenant peut être signé entre les parties à condition que : « 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues » ; « 5° Les modifications ne sont pas substantielles ».

Les lots concernés sont les suivants :

- n°1 : vestes et surpantalons de protection textile – entretien ;
- n°2 : sac d'intervention ;
- n°3 : ensemble deux pièces d'intervention ;
- n°4 : polo MC et ML ;
- n°5 : bonnet – blouson coupe-vent et déperlant ;

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

- n°6 : gants de protection pour sapeurs-pompiers ;
- n°8 : vêtements de sport ;
- n°10 : chaussants type brodequins ;
- n°11 : casques type A et type B ;
- n°12 : bottes de feu à lacets.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de valider la prorogation de la durée du marché actuel jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- d'autoriser le président à signer les avenants de prolongation de la durée d'exécution du marché habillement.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09

**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98

**Courriel** [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)

SAPEURS-POMPIERS DU TARN

Engagement - Cohésion - Efficacité



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS  
AVENANT N° 1

EXE10

Courrier n° XX/XX

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)*

SDIS du Tarn  
15 rue de Jautzou – CS 92040  
81012 ALBI CEDEX 9

Tel : 05.63.77.35.18  
Fax : 05.63.77.35.98

**B - Identification du titulaire du marché public**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

Le marché **2016-65** portant acquisition d'« EFFETS D HABILLEMENT POUR LES SAPEURS-POMPIERS DU TARN » décomposé en 12 lots.

- Date d'envoi de la notification du marché public : 2/08/2016
- Durée d'exécution du marché public : 48 mois
- Montant initial du marché public : sans montant minimum ni maximum
  - Taux de la TVA : .....
  - Montant HT : .....
  - Montant TTC : .....





## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

**Le présent avenant a pour objet la prorogation du délai d'exécution du marché 2016-65 jusqu'au 31 décembre 2020.**

En effet, en raison des perturbations induites par l'état d'urgence sanitaire, il est proposé de prolonger la durée d'exécution de certains lots de ce marché jusqu'au 31 décembre 2020. Pour cela, conformément à l'article L. 2194-1 du code de la commande publique, un avenant peut être signé entre les parties à condition que : « 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues » ; « 5° Les modifications ne sont pas substantielles ».

Cette prorogation concerne le lot n° X

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....
- % d'écart introduit par l'avenant : .....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

## E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|------------------------------------------|---------------------------|-----------|
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

